

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 79 (1928)
Heft: 8-9

Artikel: Considérations sur les chemins forestiers, en particulier sur ceux des forêts communales du Chenit
Autor: A.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

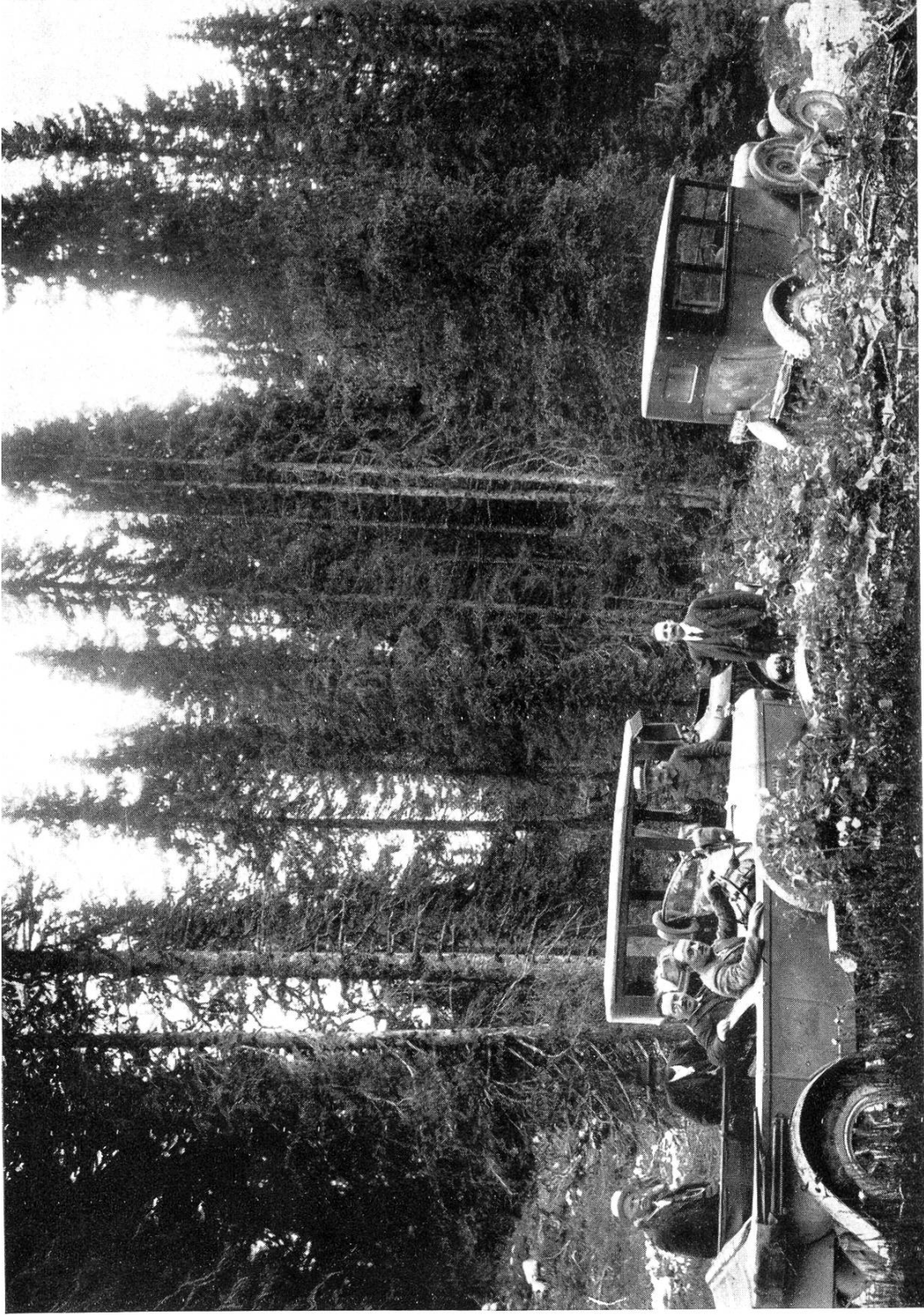
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. A. Pillichody, au Brassus

CONSTRUCTION DU CHEMIN DE LA CROIX ROUGE, DANS LA FORÊT DES BÉGNINES, A LA COMMUNE DU
CHENIT, DANS LE CANTON DE VAUD, 1927

Inspection par Messieurs de la Municipalité

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

79^{me} ANNÉE

AOUT/SEPTEMBRE 1928

N^o 8/9

Considérations sur les chemins forestiers, en particulier sur ceux des forêts communales du Chenit.

S'il existe de notables différences d'un canton à l'autre dans le développement du réseau des routes forestières, différences dues à l'état général économique, il en est de même d'une commune à l'autre, cela parfois dans un même canton. Les communes les plus avancées sont en général celles qui, les premières, ont fait l'effort de confier leurs forêts à une gestion technique. Leur réseau de chemins s'est accru parallèlement à l'augmentation de l'accroissement et au rendement plus élevé de leurs boisés.

Toutefois, d'autres circonstances exercent une influence primordiale en matière de chemins : d'une part, les conditions orographiques, ensuite le groupement des propriétés. Combien plus de difficultés d'exécution en pays montagneux, en particulier dans les Alpes. C'est d'ailleurs comme un fait exprès : la construction est d'autant plus onéreuse que les forêts sont d'un plus faible rendement. Beaucoup de forêts de montagne, dotées d'un accroissement réduit par la nature du sol et le manque d'intensité de culture, sont encore préteritées par leur éloignement d'un centre de consommation. Les exigences toujours plus grandes pour l'établissement de chemins à la moderne rendent le problème presque insoluble. Car serait-il raisonnable que les intérêts du capital d'établissement d'un chemin absorbent la totalité du rendement de la forêt desservie, ou même davantage ? !

Il est vrai que la traction mécanique qu'on invoquait autrefois en faveur de l'abaissement du pourcent de pente, tend de nos jours à faciliter le constructeur : on ne connaît plus de moteurs vraiment à la hauteur que des pentes de 12 à 15 % pourraient arrêter. Les camions montent ces rampes-là en pleine charge, à l'heure actuelle. Et la tendance générale est au renforcement de tous genres de moteurs. La solidité du tablier de la route importe donc plus que la pente.

Un autre inconvénient, pour certaines communes surtout, c'est la dispersion de leurs propriétés forestières. Lorsque les biens communaux sont groupés en un seul mas et sur un seul versant ou plateau, l'établissement d'un réseau rationnel n'exige souvent qu'un collecteur unique avec quelques raccordements secondaires.

Il en est tout autrement lorsque la propriété n'est pas groupée, mais comprend plusieurs mas distincts. Une telle situation n'est pas rare. Elle est aggravée encore si entre ces divers mas



Phot. A. Pillichody, au Brassus

Chantier de chemin au Couchant. Le commencement des opérations

et la localité principale sont intercalées des propriétés particulières dont il faut emprunter le sol pour gagner les boisés de la commune. Non seulement chaque mas exige ainsi son collecteur distinct, mais la construction de ces divers collecteurs est liée à toutes sortes d'exigences des propriétaires privés. Il naît donc d'une telle situation, à côté de grandes exigences financières, encore de nombreuses difficultés administratives. L'étude des tracés est plus difficile encore au point de vue moral qu'au point de vue physique.

La commune du Chenit, dans la Vallée de Joux, est un exemple typique d'un groupement difficile de ses propriétés.¹ Ses forêts et alpages sont dispersés aux quatre points cardinaux, dans un territoire de plus de 10 km carrés, sur deux versants opposés, voire même sur trois versants.

¹ La dispersion de ces forêts fera l'objet d'un prochain article, avec une carte à l'appui.

Le développement de son réseau routier a été retardé d'abord par les conditions économiques générales de la contrée. Avant la construction d'un chemin de fer — intervenue en 1899 — les bois de toute la région n'avaient pas assez de valeur pour permettre aucune dépense de dévestiture. L'ouverture de la voie ferrée non seulement a grevé fortement le budget des trois communes de la Vallée, mais elle a entraîné le développement de diverses institutions qui absorbaient encore toutes les ressources. Fortement endetté, Le Chenit ne put songer à dépenser les grandes sommes nécessaires



Phot. A. Pillichody, au Brassus

A Mézery. Chemin en construction, par l'équipe de M. Joseph Valceschini



Phot. A. Pillichody, au Brassus

Correction du chemin des Aubert
Traversée de la Grande Combe

à entamer la construction des chemins.

Ce n'est que dans une époque toute récente, après avoir créé le poste d'un inspecteur forestier à son service, que l'on a pu envisager des travaux d'une certaine envergure.

L'impulsion est venue d'abord des circonstances d'après guerre, du chômage. Mais une fois le mouvement lancé, il n'a plus été question de l'arrêter, et aujourd'hui nous marchons vers la réalisation successive du problème dans sa totalité.

Si dans les deux premières décennies du présent siècle l'on n'a construit que deux chemins importants, d'environ 60.000 fr.



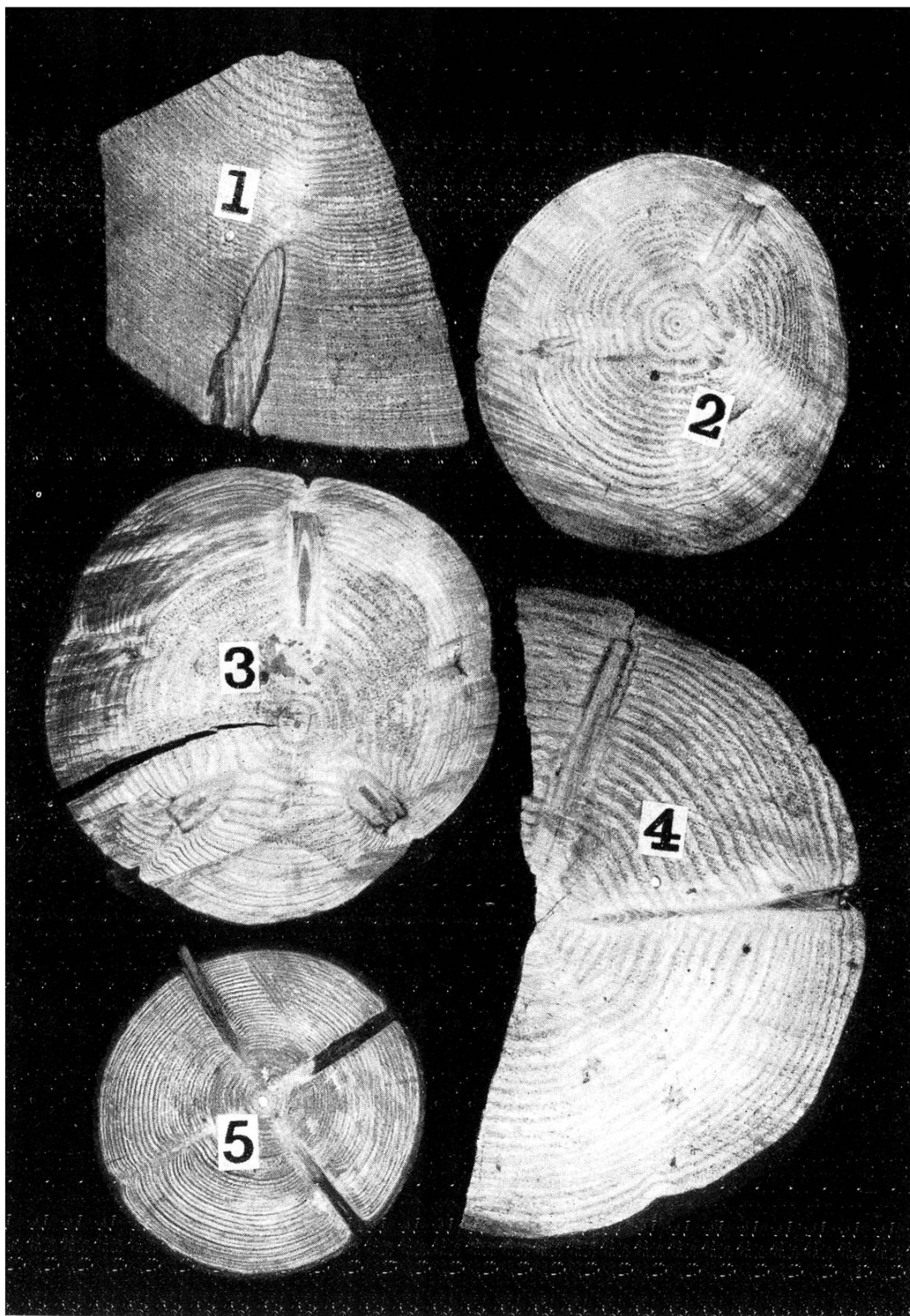
Phot. A. Pillichody, au Brassus
A Mézery. L'établissement du chemin
touche à sa fin

pour 10 km, nous arrivons au cours de la présente décennie au chiffre de 155.000 fr. pour environ 13 km. Les neuf mas principaux de forêts ont été touchés par ces constructions, lesquelles ont dû nécessairement être fragmentées, vu que les mêmes nécessités existent dans toutes les parties du domaine forestier, qui comprend 2000 ha, et au plus 1000 ha de pelouse des pâturages communaux.

Les vues qui accompagnent ce bref exposé s'expliquent d'elles-mêmes. Nous voyons l'importance de certaine construction, tel ce remblai rendu nécessaire par la traversée d'une cuvette barrant le passage

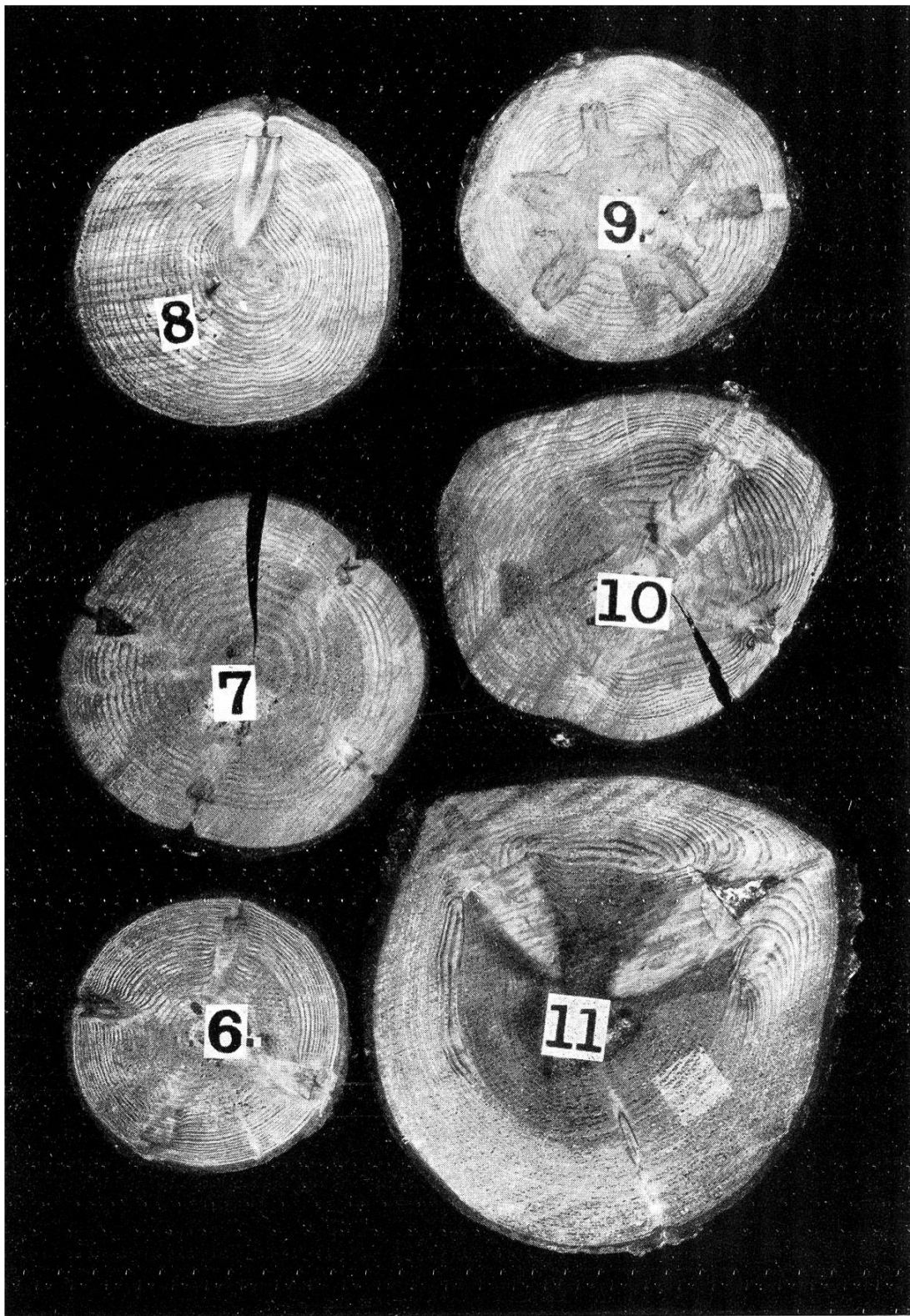
d'une façon absolue. La transformation d'un site par la construction d'un chemin forme un intéressant objet de comparaison, de même l'évolution des travaux dès l'attaque de la roche par les mineurs jusqu'à l'aplanissement parfait du nouveau passage. C'est là ce que le photographe amateur a cherché à rendre.

Et à la reconnaissance... les automobiles municipales.



QUELQUES CAS DE L'ÉLAGAGE DES RÉSINEUX

- N° 1: Epicéa. Elagage naturel, avec complication d'éclatement.
 „ 2: „ Elagage artificiel, propre mais tardif; manque d'adhérence à l'extrémité des nœuds.
 „ 3: „ id.
 „ 4: „ id.; rondelle détachée à 10 m de hauteur, sur un arbre de 65 à 70 ans.
 „ 5: Sapin. Elagage naturel; persistance des nœuds.



- No 6: Sapin. Elagage artificiel soigné de branches sèches.
 „ 7: „ id.
 „ 8: „ id.
 „ 9: Epicéa. id.
 „ 10: „ Elagage artificiel à la serpe ou à la hache.
 „ 11: „ Elagage artificiel de branches vertes. Rondelle détachée à 8,50 m de hauteur; nœuds gâtés et bois taré.